



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67

Membres présents : 50

· suppléés : 2

Membres représentés : 6

Votants : 56

**Date de la convocation :
28 mars 2019**

**Secrétaire de séance :
Françoise ROUX**

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 04 AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 28 MARS 2019, s'est réuni à JUMEL sous la présidence de **Monsieur Alain SURHOMME**, 1^{er} Vice-Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, MARCEL, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de Mme MARSEILLE, M. AUBRY de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, Mme WU de M. DUTILLEUX, M. LAMOTTE de M. BERTRAND Jacques, M. MOURIER de M. LEROY

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT

Messieurs FRANCELE, DURAND, DOUCHET, DUTILLEUX, BERTRAND Jacques, BOULANGER, LEROY

● Absents non excusés :

Mesdames FLAMANT, BLONDEL

Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

OBJET : MAISON DES SERVICES AU PUBLIC – PLAN DE FINANCEMENT

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Administration générale,

Vu l'arrêté préfectoral portant statuts de la CCALN, en date du 11 janvier 2019,

La communauté de communes Avre Luce Noye soucieuse de répondre au mieux aux besoins des habitants sur son territoire, en cohérence avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics 2018-2023, s'est inscrite dans un projet de création de Maisons de services au public (MSAP).

Le Conseil départemental de la Somme (MDSI), la Mission locale et le Pôle Emploi sont d'ores et déjà intéressés par ce projet. La MDSI et la Mission locale : par la tenue de permanences et le Pôle

Emploi, par la signature d'une convention de coopération. Le service Communauté de communes occupera également les locaux.

Envoyé en préfecture le 08/04/2019
Reçu en préfecture le 08/04/2019
Affiché le 
ID : 080-200070969-20190404-201904046-DE

La MSAP disposera d'un espace numérique accessible au public en libre accès et sur rendez-vous pour la réalisation de démarches administratives notamment.

La structure se situera au sein de l'espace Jean FOURNIER 32 rue Pellieu à AILLY SUR NOYE (80250). Si pour le moment, l'EPCI n'a pas la maîtrise foncière du bâtiment, un contrat de bail, renouvelable, d'un montant de 30 000€ annuel est en cours de signature pour l'année 2019. Le montant du loyer viendra en déduction du prix de vente.

Une promesse de vente est également à l'étude pour un montant de 465 000€ (saisine des Domaines en cours). Le coût de financement total de l'acquisition s'élèverait à 472 400 € (frais inclus)

Les travaux d'aménagement et de mise aux normes du bâtiment ont été évalués à 90 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Achat du bâti : 472 000€ Travaux d'Aménagement : 90 000€ Equipements mobilier – informatique : 12 000 € Mission de Maîtrise d'œuvre : 5 000 €	DETR Sollicitée (40%) : 231 600 € Enveloppe territoriale du CD80 (15.54 %) : 90 000€ Autofinancement – emprunt (44.56 %): 257 400 €
Total : 579 000 €	Total : 579 000€

Concernant le coût de fonctionnement de la MSAP, il est envisagé le recrutement d'un animateur ou d'une animatrice à hauteur de 24 heures hebdomadaires minimum soit 104 heures mensuelles pour un montant moyen estimé à 1230 € brut/mensuel (selon expérience et qualification) soit 14 760€ annuel.

L'obtention de l'agrément pour l'accueil d'un jeune en service civique, pour l'animation de l'espace numérique est également à l'étude pour un coût mensuel d'au maximum 200€.

Le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ainsi que le Fond inter-opérateurs seront sollicités pour la prise en charge de ces dépenses de fonctionnement à hauteur de 25% chacun.

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour 37, Contre : 16, Absentions : 3),
le Conseil communautaire :**

- Entérine le projet de création d'une Maison des Services Au Public, tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- Entérine le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus ;
- Sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER), le Conseil Départemental de la Somme, dans les conditions du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes HT
Achat du bâti : 472 000€ Travaux d'Aménagement : 90 000€ Equipements mobilier – informatique : 12 000 € Mission de Maîtrise d'œuvre : 5 000 €	DETR Sollicitée (40%) : 231 600 € Enveloppe territoriale du CD80 (15.54 %) : 90 000€ Autofinancement – emprunt (44.56 %): 257 400 €
Total : 579 000 €	Total : 579 000€

- Sollicite auprès de l'Etat et du Conseil Départemental une autorisation pour commencement anticipé de l'opération,
- Sollicite les établissements bancaires dans le cadre du recours à l'emprunt ;
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer tous les documents en rapport avec les démarches de demandes de subvention et tout autre document nécessaire à la réalisation de cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 04 AVRIL 2019

A JUMEL

**Le 1^{er} Vice- Président,
Par délégation du Président**

Pierre BOULANGER

Alain SURHOMME



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...*5/4/2019*.....